

Objet : Approbation du compte de gestion – Budget Communal – Régie des Transports Scolaires – Service Eau Potable – Service Assainissement et Lotissement

1. Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Comptes Administratifs 2015

Ils ont tous été approuvés à l'unanimité

1. Budget Communal :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 135 286,26 €.
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 : 56 322,78 €.

2. Budget Eau Potable :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 : 71 261,43 €.

3. Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 : 9 891,94 €

4. Budget Transports Scolaires :

Le Conseil Municipal a décidé de reporter sur le budget 2016 l'excédent de fonctionnement 2015 de 1 171,59 €.

5. Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 21 372,75 €.
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2016 : 211,48 €.

Objet : Travaux de réfection d'un logement de l'ancienne mairie

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De faire réaliser les travaux de réfection du logement situé à l'ancienne mairie au 1 Place du 19 mars 1962
2. D'accepter le devis de l'entreprise LECORDIER à Arnac-La-Poste, pour la réfection des murs, d'un plafond et des sols, dont le montant s'élève à 4 200 € TTC et d'autoriser le Maire à signer ce devis,
3. De procéder également à l'achat des fournitures nécessaires, auprès de Bricomarché à La Souterraine, pour un montant de 928,05 € HT et 1 113,66 € TTC,
4. D'autoriser le Maire à mandater les factures correspondantes à l'article 21318 prog.0042 de la section d'investissement du budget communal.

Objet : Travaux de réhabilitation du Cabinet Médical Communal : maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De faire réaliser les travaux de réhabilitation et d'accessibilité aux PMR du Cabinet Médical Communal et d'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises,
2. D'accepter, pour ce faire, le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par M. PERICAUD Jacques à Limoges et dont le montant de la prestation s'élève à 3 000 € HT,
3. D'autoriser Madame le Maire à signer ce contrat et tous les documents relatifs à cette opération.

Objet : Mise en accessibilité aux PMR des locaux de la mairie : attribution du marché de travaux, réalisation des travaux

1. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les résultats de la commission d'appel d'offres,
2. Il décide de retenir les entreprises mieux disantes proposées par la commission d'appel d'offres et dont le montant des offres est précisé pour chacun des lots,
3. Il autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux et à faire réaliser les travaux ainsi qu'à mandater la dépense en section d'investissement du budget communal 21311.

Objet : Diagnostics dans les logements communaux : choix du prestataire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'accepter la proposition de Bureau VERITAS, d'un montant de 3 060 € HT + 60 € HT par analyse et d'autoriser le maire à signer le devis et à mandater la dépense à l'article 6228 du budget commune.

Objet : Travaux de réhabilitation de la salle des Jeunes

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De faire réaliser les travaux de réhabilitation de la salle communale des Jeunes,
2. D'accepter le devis de travaux de l'entreprise LECORDIER, dont le montant s'élève à 840 € et d'autoriser le Maire à signer ce devis,
3. D'autoriser le Maire à mandater la facture correspondante à l'article 21318 prog. 0042 de la section d'investissement du budget communal.

Objet : Projet de pavillons adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'accepter de s'associer à la construction de ces deux logements adaptés, dans le cadre du partenariat proposé par l'ODHAC et le Conseil Départemental et autorise le Maire à signer toute convention correspondante.
2. Autorise la prise de possession immédiate du terrain par l'ODHAC pour le début du chantier.
3. Décide la cession gratuite au profit de l'ODHAC d'une partie d'un terrain d'une superficie de 787 m² figurant au plan cadastral de la commune sous le numéro 1234 section Y. Un bornage précis des espaces à céder sera réalisé une fois l'implantation des logements connue. Le service des domaines sera sollicité afin d'estimer la valeur du terrain ainsi cédé par la commune à l'ODHAC.
4. Décide que la commune d'Arnac-la-Poste accorde sa garantie à l'ODHAC pour les emprunts que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts de Consignations aux taux et conditions applicables suivant la réglementation en vigueur pour la durée du prêt.
Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse des Dépôts et Consignations discute au préalable avec l'organisme défaillant.
5. S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.
6. Autorise Madame le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'ODHAC.
7. Autorise le Maire à intervenir à l'acte de cession.
8. Donne tous pouvoirs à Madame le Maire aux fins présentes.

Objet : Convention entre le département et la commune d'Arnac-la-Poste pour la communication sur le financement des équipements publics

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention entre le département et la commune d'Arnac-la-Poste pour la communication sur le financement des équipements publics.

Objet : Signature d'une convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux avec la Société Protectrice des Animaux – Année 2016

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention précitée pour l'année 2016 et à mandater la redevance dont le montant est fixé à 0,60 €/habitant.

Objet : Opération « cahiers de texte » de la ligue contre le Cancer : demande de subvention à la commune

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer pour 2016, une subvention de 60 euros au Comité 87 de la Ligue contre le Cancer.

Objet : Demande de subvention de l'association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer pour 2016, une subvention de 50 euros à l'association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne.

Objet : Achat de mobilier d'extérieur

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis DUCATILLON pour deux tables pique-nique bois pour un montant de 285,83 € HT, soit 343 € TTC et à mandater cette dépense à l'article 2184 de la section d'investissement du budget communal.

Objet : Réparation du car scolaire

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de BERNIS TRUCKS d'un montant de 5 264,44 € HT, soit 6 317,33 € TTC et à mandater la facture correspondante à l'article 2156 de la section d'investissement du budget Transports Scolaires.

Objet : Attribution de subventions aux associations

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention de 100 € à la FNATH de St Sulpice-les-feuilles, une subvention de 100 € au Secours Populaire Français ainsi qu'une subvention de 50 € à l'A.D.I.R.P.

Objet : Transfert d'un bien de section à Champblanc

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De demander le transfert à la commune d'une partie du bien de section cadastré Y 249 et appartenant aux habitants de Champblanc,
2. D'autoriser le maire à prendre un arrêté donnant délégation de signature à M. DUBRAC Pascal, adjoint au maire pour représenter la commune.

Objet : Grosses réparations à la toiture du bâtiment communal cadastré A 1059

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De refaire l'ensemble d'un pan de toiture sur le bâtiment communal précité,
2. D'accepter le devis de l'entreprise DUBOIS Ludovic dont le montant s'élève à 5 121,50 € HT, soit 6 145,80 € TTC,
3. D'autoriser Madame le Maire à mandater cette dépense en section d'investissement du budget communal à l'article 21318.

Objet : Travaux de mise en accessibilité des locaux de la mairie : demande de fonds de soutien à l'investissement public local

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'approuver le coût estimatif global du projet qui s'élève à 71 000 € HT soit 86 004, 00 € TTC,
2. D'engager les travaux d'accessibilité des locaux de la mairie en 2016. Cela concerne l'accès extérieur de la salle des mariages et de la partie administrative, l'aménagement intérieur des WC publics, hall d'entrée et des sanitaires de la partie administrative, ainsi que ceux de la salle polyvalente.
3. D'arrêter le plan de financement suivant : Subvention du Conseil Départemental 87 : 29 960, 00 € - Subvention DETR : 17 917, 50 € - Subvention du FSIL : 8 922, 50 € - Fonds libres de la commune : 14 200, 00 €
4. D'autoriser le maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FSIL au taux de 12,50 % du montant HT de l'opération par des fonds libres.
5. De couvrir le montant de la part contributive de la commune dans la dépense par des fonds libres.

Objet : Isolation thermique des bâtiments des logements communaux : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public local

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. De réaliser les travaux d'isolation thermique précités,
2. De retenir, pour ce faire, l'entreprise ISOLEMUR de Limoges dont le devis s'élève à 5 264,50 € soit 5 554,05 € TTC,
3. D'arrêter le plan de financement, soit une subvention de l'état au titre du FSIL de 50 % du montant HT des travaux : 2 632,50 €,
4. D'autoriser le Maire à mandater la dépense en investissement du budget communal à l'article 21318.

Fait à Arnac-La-Poste, le 14 mars 2016

**Le Maire,
Mariane DEVERINES**